



Réformes du gouvernement en Pologne : les résultats actuels et les perspectives

Partie I - Réformes sociales

Cela fait un an et demi depuis les élections parlementaires et la formation du gouvernement du Prawo et Sprawiedliwosc (Droit et Justice). Récemment, nous avons célébré le premier anniversaire de la réforme phare du gouvernement - programme Rodzina 500+. Les premiers effets de l'étanchement du régime fiscal sont également visibles. En février - presque un an après l'annonce du Plan de Développement Responsable - le gouvernement a adopté la Stratégie pour le Développement Responsable. D'autres réformes - comme la réforme de l'éducation, de la santé et de la justice - sont à un stade très avancé de préparation. Ceci est un bon moment pour résumer le degré de mise en œuvre des réformes prévues par le gouvernement, ainsi que leurs perspectives. Il est également important de se référer à l'opinion publique et aux allégations de l'opposition concernant les réformes du gouvernement. Ces réformes seront présentées en trois parties : (1) les réformes sociales, (2) l'économie et les finances, (3) la sécurité et la justice (ceux-ci correspondent aux trois piliers reconnus comme une priorité par la Première ministre Beata Szydlo – Famille-Développement-Sécurité).

Programme Rodzina 500+ (Famille 500+)

Le projet phare du partie Prawo i Sprawiedliwosc annoncé lors de la campagne électorale et mis en œuvre fermement après les élections remportées, est le programme Rodzina 500+. Ce programme - préparé par le Ministère de la famille, du travail et de la politique sociale - a été lancé le 1er avril 2016. Dans le cadre du programme, les familles polonaises reçoivent la prestation familiale d'un montant de 500 PLN par mois à partir du deuxième enfant (et pour chaque enfant suivant) jusqu'à 18 ans. Dans les familles moins aisées où le revenu ne dépasse pas 800 PLN par personne ou 1200 PLN pour les familles ayant des enfants handicapés, la prestation s'étend également sur le premier enfant. Plus de 2,5 millions de familles sont concernées par ce programme, et plus de 3,8 millions d'enfants reçoivent cette prestation (55% de tous les enfants de moins de 18 ans). Au cours de la première année les familles ont globalement reçu plus de 21 milliards PLN.

Le programme Rodzina 500+ a deux objectifs principaux – l'objectif social (soutien aux familles qui élèvent des enfants) et l'objectif démographique (augmentation du nombre de naissances). Celui dernier résulte des projections démographiques défavorables. Selon l'Office central de la statistique et Eurostat, si la tendance actuelle se poursuit, le nombre de la population polonaise (actuellement 38,5 millions) sera inférieure à 34 millions en 2050 et à 33 millions en 2060. Les personnes âgées seront plus nombreuses et les jeunes beaucoup moins nombreux.

Quant à l'objectif social, le programme Rodzina 500+ a certainement amélioré les conditions matérielles des familles polonaises, qui sont de moins en moins susceptibles de bénéficier de l'aide sociale, l'aide pour alimenter les enfants, ainsi que des prestations ciblées et périodiques (en baisse de 12%). La Banque mondiale estime que le programme a diminué de 48% la pauvreté extrême en Pologne, et l'extrême pauvreté



des enfants de 94%. Du rapport de la Banque Nationale Polonaise (janvier 2017) résulte que le revenu réel des ménages a augmenté de 5,9% au troisième trimestre de 2016 (année en année), dont 3,2 points de pourcentage est le résultat des paiements du programme Rodzina 500+. Les sondages du Centre de Recherche sur l'Opinion Publique (automne 2016) montrent que grâce à cette prestation les parents ont pu acheter des vêtements (31%), des chaussures (29%), ainsi que passer des vacances en famille (22%). L'éducation est également importante : 22% des répondants ont dépensé les fonds pour les livres et le matériel didactique, et 20% pour les activités supplémentaires pour les enfants. Donc les allégations des critiques du programme que l'argent reçu par les familles sera gaspillé ne se sont pas confirmées, ce qui a été également confirmé après une année de fonctionnement du programme.

Les craintes que le programme aura un impact négatif sur le marché du travail ne se sont non plus avérées vraies. À la fin de 2016, une partie des médias et de l'opposition ont parlé de 150 000 femmes qui auraient abandonné le travail en raison des prestations du programme Rodzina 500+. Les données de l'Office central de la statistique indiquent, cependant, qu'au cours du dernier trimestre de 2016 le nombre de femmes employées a augmenté de 15 000 par rapport au trimestre précédent.

Quant à l'objectif démographique, le gouvernement suppose que grâce au programme Rodzina 500+ le nombre de naissances devrait augmenter d'environ 280 000 en 10 ans et le taux de fécondité de 1,3 à la moyenne de l'UE, qui est de 1,6 (bien que le rapport désiré garantissant le remplacement des générations est d'environ 2,1). Pour le moment il est trop tôt pour l'évaluer, mais les rapports de l'Office central de la statistique montrent qu'en 2016 385 000 enfants sont nés, à savoir environ 16 000 enfants de plus qu'en 2015. Le résultat est meilleur que le gouvernement n'a estimé avant le lancement du programme (377 000 naissances en 2016 et 378 000 naissances en 2017). À l'heure actuelle - compte tenu des rapports optimistes de l'Office central de la statistique de janvier dernier (35 000 naissances) - les représentants du gouvernement estiment qu'en 2017 plus de 400 000 enfants seraient nés (peut-être même 410 000-420 000).

Comme il ressort de l'enquête du Centre de Recherche sur l'Opinion Publique (mars 2017), le programme Rodzina 500+, après un an de fonctionnement, bénéficie toujours d'un soutien très élevé de la société (77%, avec la désapprobation de 20%). L'introduction de ce programme a changé la perception de la politique de l'État envers la famille. Au cours des années précédentes (1996-2013), les actions de l'État pour la famille ont été la plupart du temps considérées comme suffisantes ou insuffisantes (par exemple en 2012 et 2013, à savoir pendant le fonctionnement du gouvernement PO-PSL, ces évaluations pourraient totaliser plus de 80%). À l'heure actuelle, plus de la moitié des répondants (52%) évaluent la politique de l'État envers la famille être bonne ou très bonne. Les Polonais remarquent généralement l'impact positif du programme Rodzina 500+ sur les budgets des ménages avec les enfants - la possibilité d'une gestion plus libre de l'argent (un total de 34% des personnes interrogées déclarent connaître personnellement au moins une personne concernée ou sont eux-mêmes dans une telle situation), ainsi qu'une amélioration significative de la situation des enfants dans les familles pauvres (au total 28%). Au cours de l'année, le pourcentage de personnes prévoyant que le programme ne modifie pas l'augmentation du taux de fécondité a baissé (de 29% à 16%) et le nombre de personnes attendant qu'il y contribuera sensiblement a augmenté (de 16% à 24%). La majorité des répondants (55%) parlent à ce sujet avec un optimisme prudent. En même temps, le pourcentage de personnes qui estiment que la prestation devrait être seulement adressée aux familles les plus pauvres a augmenté (de 10% à 16%) et le nombre de ceux qui sont d'avis qu'il convient de l'accorder à tous les parents d'enfants quel que soit le revenu a chuté (de 43% à 38%). La majorité des répondants (42%) estiment que la prestation devrait être adressée aux familles ayant des revenus faibles et moyens.



En faisant un résumé de la première année du programme Rodzina 500+ au début d'avril 2017, le gouvernement a annoncé un examen des systèmes de soutien familial. Les bases du programme doivent rester inchangées et les changements proposés visent à un système d'étanchéité pour éliminer les abus qui ont eu lieu au cours de la première année de fonctionnement du programme (par exemple la sous-évaluation des revenus du travail ou d'une activité économique individuelle afin de satisfaire au critère de moyens pour le premier enfant, la déclaration de monoparentalité pour obtenir la prestation pour le premier enfant et à l'exclusion des revenus du deuxième parent, etc.). Parmi les propositions se trouve, entre autres, l'amélioration de la réception des pensions alimentaires pour les enfants (les arriérés de pensions alimentaires atteignent 10 milliards PLN), le développement de la Charte de Grande Famille, de meilleurs soins pour les plus jeunes enfants (moins de 3 ans). Ce dernier point vise à accroître la disponibilité des places de garderie dans les crèches, les clubs pour les enfants et les soignants de la journée (Programme Maluch+ - Enfant en bas âge+). C'est un complément à d'autres solutions existantes, par exemple le congé parental annuel ou l'obligation des municipalités d'accepter tous les enfants de trois ans à la maternelle (depuis septembre 2017).

Programme Mieszkanie+ (Appartement+)

En septembre 2016, le gouvernement a adopté une résolution sur le Programme National du Logement (NPM) qui consiste à accroître l'accès au logement pour les personnes ayant des revenus faibles et moyens. L'un des principaux éléments du NPM est le programme Mieszkanie+ dans le cadre duquel des logements abordables à louer avec la possibilité d'acquisition de la propriété doivent être créés. Le loyer moyen dans l'appartement à louer devrait être de 10-20 PLN / m² (hors frais d'exploitation et les services publics), et dans l'option avec la possibilité d'acquisition de la propriété le loyer sera à 12-24 PLN / m². Le programme est ouvert à tous les citoyens, mais les familles à faible revenu et les familles nombreuses seront privilégiées. Les appartements seront construits sur les terrains apportés au Fonds National pour le Logement (NFM), entre autres, par le Trésor, les municipalités et les investisseurs privés. Le projet de loi sur le NFM a été présenté en décembre 2016 à la consultation publique et aux consultations interministérielles.

En avril 2017 la Première ministre Beata Szydło a annoncé que les travaux sur le programme Mieszkanie+ se déroulent de deux façons. La première partie est mise en œuvre par la Banque Nationale de Développement (BGK) - des accords avec les gouvernements locaux ont été déjà signés et le programme pilote est entré dans la phase de mise en œuvre. Le Ministère des infrastructures et de la construction prépare le deuxième projet qui sera bientôt adopté par le gouvernement et également envoyé à la réalisation.

La première partie des locaux dans les cadres du programme Mieszkanie+ sera prête d'ici la fin de 2017, en 2018 le programme sera intensifié. La Banque Nationale de Développement Immobiliers a déjà signé plus de 80 lettres d'intention (avec les gouvernements locaux et les entreprises avec la participation du Trésor) et deux accords d'investissement (à Biala Podlaska et Jarocin). Des lettres d'intention ont été signées tant par les autorités des grandes villes (Gdansk, Katowice, Cracovie, Poznan, Wrocław) que par les petites villes (Ciechanow, Koluszki, Lowicz, Trzebinia, Wrzesnia, etc.). En vertu de ces accords, la Banque Nationale de Développement Immobiliers a déjà près de 450 hectares de terres initialement sélectionnées pour la construction de logements où jusqu'à 60 000 locaux d'habitation peuvent être créés. 622 autres lieux sont



au cours de la vérification et d'autres discussions sont en cours avec plusieurs entreprises et les développeurs intéressés à participer au programme.

En général, en matière de programme de logement, le gouvernement lui-même a fixé des objectifs ambitieux pour 2030 (inscrits dans le NPM). Tout d'abord, jusqu'à 2030 les gouvernements locaux devraient être en mesure de répondre aux besoins de logement de tous les ménages qui attendent actuellement un appartement de la municipalité, ce qui signifie la nécessité d'obtenir plus de 165 000 appartements par les municipalités. En second lieu, jusqu'à 2030 le nombre de logements pour 1000 habitants devrait augmenter du niveau actuel de 363 à la moyenne de l'UE, à savoir 435 appartements, ce qui signifie la nécessité de construire environ 2 millions de nouveaux logements. Troisièmement, jusqu'à 2030 le nombre de personnes vivant dans des conditions insalubres (en raison du faible état technique du bâtiment, du manque d'installations techniques de base, de la surpopulation) devrait diminuer de 2 millions (du 5,3 millions à 3,3 millions).

Réforme de l'éducation

Le premier élément de la réforme a été introduit peu de temps après les élections - en décembre 2015 lorsque la loi de rétablissement de l'enseignement obligatoire pour les enfants de 7 ans (à partir de l'année scolaire 2016/2017) a été adoptée. C'était le retrait de la réforme introduite deux ans plus tôt par le gouvernement PO-PSL qui imposait l'enseignement obligatoire pour les enfants de 6 ans. L'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire a été effectué contre la volonté de la plupart des parents qui ont protesté en signant en 2012 et 2015 des projets de loi civile pour rétablir l'enseignement obligatoire à partir de 7 ans et la demande d'un référendum de l'éducation en 2013. Il convient de noter que la loi de décembre 2015 donne aux parents le choix, à savoir qu'ils peuvent décider que leur enfant va commencer son éducation scolaire à 6 ans – sous condition de suivre un an de préparation préscolaire ou d'obtenir un avis positif du centre pédo-psychologique.

Comme il ressort de l'enquête du Centre de Recherche sur l'Opinion Publique (février 2017), la grande majorité des répondants (78%) sont d'accord avec l'avis que ce sont les parents qui doivent décider si leur enfant commencera l'école à 6 ou à 7 ans (les opinions sur ce sujet n'ont pas changé depuis 2009 - alors 79% des répondants). En ce qui concerne les opinions sur l'âge du début de l'enseignement scolaire, plus de la moitié des répondants (58%) estime que l'âge optimal est à 7 ans, alors que plus d'un tiers (35%) se penche vers le début de l'enseignement scolaire à partir de 6 ans.

Un élément essentiel de la réforme a été introduit un an plus tard. La loi adoptée en décembre 2016 (loi sur l'éducation) introduit une nouvelle structure de l'enseignement – entre autres, l'école primaire de 8 ans et quatre ans d'études secondaires (à la place de l'école primaire de 6 ans, 3 ans de collège et 3 ans de lycée). Le nouveau système fournit également une école professionnelle de 5 ans, l'école de commerce de niveau I de 3 ans et l'école de commerce de niveau II de 3 ans. La réforme de 2016 envisage l'élimination progressive (extinction) des collèges qui ont été introduits par la réforme de 1999, mais ils ne remplissent pas le rôle attendu, à savoir les possibilités d'éducation égales. De plus, le lycée de 3 ans n'a pas rempli son rôle, car il a été réduit à un « cours préparatoire » au baccalauréat, et il a en plus mal préparé à l'université (26 de 37 recteurs des universités ont exprimé un avis négatif sur le niveau de préparation des diplômés à étudier, indiquant un temps d'apprentissage au lycée trop court). L'enseignement dans les écoles professionnelles,



où la plupart des diplômés sont chômeurs (plus de 40% des diplômés des écoles professionnelles et plus de 30% chez les techniciens diplômés) est également mauvais. À l'heure actuelle, la formation professionnelle doit être menée en collaboration avec les employeurs afin de l'adapter aux besoins du marché du travail.

La réforme du système éducatif sera mise en œuvre d'une manière évolutive. Les changements commenceront durant l'année scolaire 2017/2018 et seront terminés durant l'année scolaire 2022/2023. À son tour, les changements dans les écoles professionnelles et les lycées doivent être lancés à partir de l'année scolaire 2019/2020 et terminés durant l'année scolaire 2023/2024. En février 2017 le règlement sur le programme de base pour les écoles maternelles et primaires, qui seront applicables à partir du 1er septembre 2017, a été signé (le nouveau programme de base sera enseigné aux élèves des classes I, IV et VII de l'école primaire). À la fin de mars 2017 presque tous les conseils locaux (99%) ont confirmé qu'ils étaient prêts à adapter le réseau d'écoles au nouveau système éducatif. À la fin de juin 2017 de nouveaux manuels pour le nouveau programme de base seront préparés (les élèves recevront les manuels et l'autre matériel éducatif gratuitement dans les écoles).

Comme il ressort de l'enquête du Centre de Recherche sur l'Opinion Publique (février 2017), la majorité des répondants (57%) estiment que le nouveau système d'éducation sera meilleur que le système actuel, chaque quatrième répondant est du point de vue opposé (24%) et près d'un sur cinq (19%) n'a pas développé d'avis sur cette question. Un tiers des répondants expriment plutôt l'espoir à l'égard de la réforme de l'éducation (34%), un peu moins de personnes sont d'avis mitigé (31%) et plus d'un quart exprime plus des préoccupations (27%). Selon la moitié des répondants, les changements proposés par le gouvernement vont dans la bonne direction (51% contre 33% d'avis contraire à ce sujet), mais l'opinion que la réforme de l'éducation n'a pas été bien préparée est aussi souvent exprimée (44% contre 28% qui sont d'avis contraire).

Parmi la principale préoccupation des enseignants est la perte d'emploi à la suite de la réforme. Le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) prévoit cependant que la réforme ne donnera pas lieu à des licenciements d'enseignants, parce que les enseignants des écoles de l'ancien système deviendront les enseignants des écoles du nouveau système (par exemple les enseignants de l'école primaire de 6 ans vont devenir des enseignants de l'école primaire de 8 ans, les enseignants du lycée de 3 ans vont devenir les enseignants du lycée de 4 ans, etc.). Les règlements ont également été introduits pour assurer des mécanismes de la transition en douceur des enseignants des écoles de l'ancien système au nouveau système scolaire sans avoir à résoudre et à conclure de nouveaux accords. Selon le Ministère, grâce à la réforme environ cinq mille emplois supplémentaires seront disponibles pour les enseignants dans les écoles. Toutefois, selon l'Union des enseignants polonais (ZNP), à la suite de la réforme, jusqu'à 45 000 enseignants peuvent perdre l'emploi, ce qui est répété également par l'opposition. Par conséquent, à la fin de mars 2017 la ZNP a organisé la grève nationale des enseignants (selon la ZNP environ 40% des écoles primaires et écoles maternelles ont adhéré à la grève, pourtant selon le MEN - 11% seulement).

Réforme des soins de santé

En juin 2016 la loi sur la gratuité des médicaments pour les seniors, à savoir les personnes à partir de 75 ans est entrée en vigueur (le soi-disant programme Leky 75+ - Médicaments 75+). La liste de ces médicaments (annoncée en septembre 2016 et mise à jour tous les deux mois) contient maintenant plus de 1200 articles. Ce sont des médicaments utilisés pour traiter les maladies liées à l'âge - en particulier les maladies



chroniques, par exemple les maladies cardiaques et les maladies cardiovasculaires, la maladie de Parkinson, l'ostéoporose, etc. En 2015 les patients de plus de 75 ans ont dépensé environ 860 millions PLN aux médicaments remboursés. En 2017 les factures des médicaments doivent être inférieures à 60%. Le projet est financé par le budget de l'État et les dépenses augmentent chaque année - d'environ 560 millions PLN en 2017 jusqu'à plus de 1,2 milliard PLN en 2025.

En mars 2017 la loi sur la création du soi-disant réseau d'hôpitaux a été adoptée. Les hôpitaux qui répondent aux critères formeront le soi-disant système de sécurité hospitalière des services de soins de santé de base (PSZ). Pour le fonctionnement de ce système seront alloués environ 91% des fonds dont un traitement hospitalier est actuellement financé. La qualification de l'hôpital pour le PSZ garantira que le Fonds national de la santé conclut un contrat avec lui - sans avoir à participer à la procédure de concours. Le Ministère de la Santé prévoit que grâce à la mise en place d'un réseau d'hôpitaux, les patients connaîtront les avantages suivants : le traitement sera coordonné, l'hôpital fournira aux patients des soins complets (allant des soins ambulatoires spécialisés jusqu'aux soins hospitaliers et à la réhabilitation), l'amélioration de l'accès aux soins de vacances et de nuit (files d'attente plus courtes dans les services d'urgence et les salles d'urgence), etc.

En avril 2017 ont été adoptés des changements dans la législation pharmaceutique, selon laquelle une nouvelle pharmacie pourra être ouverte seulement par un pharmacien titulaire d'un permis d'exercice, travaillant en tant qu'indépendant, possédant une société en nom collectif ou partenariat dont l'activité est la seule exploitation des pharmacies (le soi-disant principe de la « pharmacie pour le pharmacien »). La loi contient des restrictions démographiques et géographiques pour les pharmacies nouvellement créées, à savoir une pharmacie doit être destinée à 3000 personnes et la distance de 1 km entre deux points doit être conservé. Une interdiction pour une entité de propriété d'avoir plus de quatre pharmacies a été également introduite.

Réforme des retraites

L'abaissement de l'âge de la retraite, ainsi que le lancement du programme Rodzina 500+, a été l'une des principales promesses électorales du parti Prawo i Sprawiedliwosc. Le Président de la République a présenté un projet de loi sur la question en automne 2015, en tenant sa promesse de la campagne électorale. La loi a été adoptée en novembre 2016 et entrera en vigueur le 1er octobre 2017 (en termes de temps pour préparer les systèmes d'assurance sociale, etc.). Selon la loi, l'âge de la retraite sera abaissé à 60 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes (les règles ne sont pas, cependant, contraignantes à prendre sa retraite après avoir atteint l'âge légal). Les changements comprennent à la fois la personne assurée par le régime général de retraite (ZUS) et les agriculteurs (KRUS). Les coûts de la réforme du budget de l'État sont estimés à environ 10-15 milliards PLN par an.

Cette réforme a retiré des amendements adoptés en 2012 par le gouvernement PO-PSL qui prévoyaient l'augmentation progressive de l'âge de la retraite pour les femmes et les hommes à 67 ans (en supposant que les hommes atteignaient cet âge en 2020 et les femmes en 2040). Le gouvernement PO-PSL les a adoptés contre la volonté de la société, il n'est donc pas surprenant que la proposition du Prawo i Sprawiedliwosc d'abaisser l'âge de la retraite à 60 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes a rencontré l'accueil très favorable de la société. Comme il ressort de l'enquête du Centre de Recherche sur l'Opinion Publique (octobre 2016), le soutien à l'intention de retourner à l'âge de la retraite précédent a été déclaré par 84%



des personnes interrogées (dont 57% fortement), alors que 12% ont exprimé leur opposition. Les plus grands partisans de l'abaissement de l'âge de la retraite étaient des travailleurs qualifiés et non qualifiés (90-92%) et les agriculteurs (98%), et les plus opposés – les cadres et les professionnels (28%), ainsi que les propriétaires d'entreprises (29%).

En décembre 2016 la loi qui a augmenté les pensions les plus basses a été adoptée. Jusqu'à présent, la pension de retraite minimum s'est élevée à un peu plus de 882 PLN. Depuis le 1er mars 2017 la pension de retraite minimum, la pension pour incapacité totale de travail et la pension familiale ont augmenté à 1000 PLN. De cette façon, elles ont atteint le niveau de 50% du salaire minimum. Le droit à pension minimum ont désormais les femmes avec au moins 20 ans d'ancienneté et les hommes capables de prouver 25 ans d'ancienneté.

En même temps, également en décembre 2016, a été adopté le projet de loi diminuant les prestations de retraite et les pensions aux anciens fonctionnaires de la sécurité de l'État PRL (la soi-disant « ustawa dezubekizacyjna »). Les anciens fonctionnaires recevaient des pensions très élevées (souvent plus de 10 000 PLN), nettement plus élevées qu'une pension moyenne (actuellement environ 2000 PLN), ce qui a été perçu par la société comme une injustice flagrante. Ce qui était particulièrement choquant est le fait que des fonctionnaires du régime communiste recevaient des pensions beaucoup plus élevées que les militants de l'opposition anti-communiste à cette époque-là. Selon la loi, les prestations de retraite réduites et les pensions pour incapacité totale de travail ne peuvent pas excéder la pension moyenne versée par l'institution d'assurance sociale (en juin 2016 la pension moyenne s'est élevée à 2053 PLN, la pension pour incapacité de travail - 1543 PLN et la pension familiale - 1725 PLN). Les nouvelles prestations seront payées à partir du 1er octobre 2017. L'abaissement des pensions de retraite et pour incapacité de travail, qui concerne environ 32 000 personnes, devrait réaliser annuellement des économies de plus de 500 millions PLN pour le budget de l'État.

À la fin, il est légitime de mentionner le Programme de la Construction du Capital dans le cadre de la Stratégie pour le Développement Responsable. Dans le cadre du programme, il est prévu de créer les Programmes des Capitaux Professionnels (PPK) communs et volontaires, ainsi que les Programmes des Capitaux Individuels (IPK) dans le cadre du troisième pilier du système de retraite qui est sous-développé (seulement 380 000 personnes profitent des programmes de retraite professionnels, l'effet du programme est d'augmenter le nombre de participants du PPK de 5,5 millions de personnes, et en plus 16,5 millions d'épargnants dans IKE). En ce qui concerne le deuxième pilier, à savoir les fonds de pension ouverts (OFE) - considérés comme inefficaces compte tenu, entre autres, du faible niveau attendu des pensions du deuxième pilier - il est prévu de transférer 75% des actifs des fonds de pension (sous forme d'actions polonaises) sur les comptes de retraite individuels (IKE) dans le cadre du troisième pilier, et 25% des actifs des fonds de pension (sous forme d'actifs liquides autres que les actions polonaises) au Fonds de Réserve Démographique, tout en enregistrant ces fonds sur des sous-comptes du ZUS (Institution d'Assurance Sociale). Ceci est valable pour la partie des actifs qui sont restés dans les OFE après qu'en 2014 le gouvernement PO-PSL a transféré 51,5% des actifs des fonds de pension à l'Institution d'Assurance Sociale (I pilier). La préparation du programme est prévu pour 2017 et la mise en œuvre pour les années 2018-2019.



Partie II – Économie et finances

Stratégie pour le Développement Responsable

En février 2017, le gouvernement a adopté la Stratégie pour le Développement Responsable qui constitue le développement du Plan pour le Développement Responsable (le soi-disant Plan de Morawiecki) présenté en février 2016. La stratégie - mise au point par le Ministère du Développement en collaboration avec d'autres ministères - détermine les directions du développement de la Pologne à moyen et à long terme, à savoir jusqu'à 2020 avec la perspective jusqu'à 2030.

La stratégie met l'accent sur trois objectifs : (I) une croissance économique soutenue et de plus en plus fondée sur la connaissance ; (II) le développement socialement sensible et géographiquement équilibré ; et (III) l'État et les institutions efficaces. Le résultat attendu de la stratégie est d'augmenter la richesse des Polonais et la réduction du nombre de personnes menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale. Les plans visant à augmenter le revenu moyen des ménages à 75-80% de la moyenne de l'UE d'ici 2020 et plus près de la moyenne de l'UE d'ici 2030, tout en cherchant à réduire les disparités de revenus entre les différentes régions du pays.

La stratégie met l'accent sur l'augmentation de la modernité et de l'innovation de l'économie polonaise. Au cours du dernier quart de siècle le développement et la croissance économique polonaise étaient basés sur de faibles coûts de main-d'œuvre (main-d'œuvre pas cher), mais ces sources sont épuisées. Encore trop de sociétés polonaises ne font concurrence que par des prix bas et apportent trop peu d'innovation sur le marché. Pendant ce temps, le monde entre dans une phase de la quatrième révolution industrielle (que l'on appelle Industrie 4.0 / Industry 4.0) basée sur la numérisation, la robotique, la mécanisation, l'automatisation, etc. Par conséquent, la stratégie identifie un certain nombre de projets phares innovateurs, par exemple la voiture électrique, E-bus, Luxtorpeda 2.0, Batory, Zwirko et Wigura (conception et construction des véhicules électriques, des véhicules ferroviaires novateurs, des navires et des drones en Pologne), le Cyberpark Enigma (cyber-sécurité), la Télémédecine, le Centre de Développement de la Biotechnologie, des dispositifs médicaux polonais (le robot médical polonais, les médicaments génériques et biosimilaires), l'Éco-bâtiments, les meubles polonais, la Mine intelligente, etc.

En ce qui concerne le développement territorial durable mentionné ci-dessus et réduire les disparités entre les différentes régions du pays, c'est, entre autres, le programme de soutien pour les villes moyennes présenté en avril 2017. Il concerne les villes de plus de 20 000 habitants et les villes de plus de 15 000 habitants qui sont capitales des poviats (à l'exception des capitales des régions) – actuellement, ce sont 255 villes à travers le pays, dont 122 centres urbains qui ont besoin d'un soutien particulier à cause de perte des fonctions socio-économiques au degré le plus large. Les principaux éléments du paquet est le soutien des fonds européens, les préférences à localiser l'investissement et faciliter l'accès au Fonds d'Investissement des Collectivités Locales géré par le Fonds de Développement Polonais. Le soutien des programmes opérationnels nationaux gérés par le Ministère du Développement devrait atteindre près de 2,5 milliards PLN des fonds de l'UE pour la période 2014-2020.



La stratégie doit être mise en œuvre non seulement au niveau national, mais aussi régional. En mars 2017, le soi-disant Congrès d'Innovateurs de l'Europe centrale et orientale a eu lieu à Varsovie. En plus des start-up, des grandes entreprises, des économistes et des organisations non gouvernementales, y ont également assisté les premiers ministres du Groupe de Visegrad, qui ont signé la soi-disant Déclaration de Varsovie sur le renforcement de la coopération régionale dans la recherche, la technologie, l'innovation, la numérisation, etc. D'autres projets régionaux envisagés dans la stratégie comprennent la construction internationale de l'autoroute Via Baltica (de la Pologne à travers la Lituanie, la Lettonie jusqu'à l'Estonie) et Via Carpatia (de la Lituanie jusqu'à la Grèce par 7 pays de l'UE – par les régions orientales polonaises) et prévoient de créer en Pologne un centre du commerce et de transmission de gaz pour les pays d'Europe centrale et orientale. Ces activités sont une chance pour renforcer la coopération économique et l'interaction dans le cadre de la soi-disant Trojmorze (la zone entre trois mers – la Mer Baltique, la Mer Noire et la Mer Adriatique).

Constitution du Business et paquet pour les entrepreneurs

L'une des priorités de la Stratégie pour le Développement Responsable est le développement de l'entrepreneuriat, y compris les micro, petites et moyennes entreprises qui représentent plus de 90% de toutes les entreprises en Pologne. À cet égard, le Ministère du Développement a préparé la plus importante réforme du droit économique polonais depuis 1989. La réforme est contenue dans deux paquets - « 100 changements pour les entreprises » et la Constitution du Business. Leur objectif est de libérer le potentiel des entrepreneurs polonais, limité jusqu'à présent par les diverses questions juridiques, administratives, etc.

Le paquet « 100 changements pour les entreprises » introduit dans la loi polonaise les solutions pour éliminer les restrictions les plus onéreuses pour les entrepreneurs. Depuis le 1er janvier 2017 une partie des changements est déjà adoptée, y compris la soi-disant clause de la sécurité juridique ; l'augmentation de la limite des revenus nets des ventes de biens, de produits et d'opérations financières dont les contribuables pourraient entraîner des recettes et des dépenses fiscales (de 1,2 million à 2 millions euros) ; l'augmentation de la limite de revenu donnant droit à l'utilisation de la fiscalité des entreprises sous la forme d'une somme forfaitaire de revenu enregistré (de 150 000 à 250 000 euros) ; l'interdiction du double contrôle fiscal quand il doit concerner le contrôle complété précédemment ; etc. Ces changements sont introduits par la soi-disant loi de la déréglementation qui apportera des économies importantes aux entrepreneurs (au moins 500 millions PLN par an).

En mars 2017, le Parlement a adopté deux lois suivantes du paquet « 100 changements pour les entreprises », à savoir la modification du Code de procédure administrative et le soi-disant paquet créancier. Elles doivent entrer en vigueur le 1er juin 2017. La première loi prévoit, entre autres, que les relations État-citoyen vont s'appuyer plus sur le partenariat (par exemple sur le principe d'interprétation amicale des règlements ou de l'utilisation de la médiation), les questions officielles seront traitées plus rapidement (y compris le « règlement silencieux de l'affaire ») et des sanctions administratives seront adéquates à l'infraction. Cependant, le paquet créancier permettra aux entreprises de mieux étudier la crédibilité des contreparties, récupérera rapidement les dettes, aidera à contrer la congestion des paiements, etc.

Le but de la Constitution du Business est la réalisation du principe de la liberté économique inscrit dans la Constitution polonaise et qui, jusqu'à présent, a été mis en œuvre en Pologne d'une manière incomplète. L'élément principal de la Constitution du Business – Loi des Entrepreneurs (le projet a été envoyé à la



consultation publique en février 2017) – doit mettre en place une série de politiques favorables aux entreprises, y compris le principe de « ce qui n'est pas interdit par la loi, est permis » ; la présomption de l'honnêteté d'entrepreneurs ; le principe de proportionnalité (l'autorité ne peut pas imposer des charges indus à l'entrepreneur) ; le principe de la responsabilité des fonctionnaires en cas de violation de la loi ; « l'allégement pour commencer » (l'exemption des entrepreneurs débutants du paiement des cotisations de sécurité sociale pour les 6 premiers mois) ; « l'activité non enregistrée » (l'exemption des plus petites sociétés, dont le revenu mensuel ne dépasse pas 50% du salaire minimum, de l'obligation d'enregistrement de l'activité), etc.

À l'avenir, d'autres éléments du paquet « 100 changements pour les entreprises » doivent être introduits, y compris la simplification de l'héritage de l'entreprise familiale après la mort du propriétaire, le raccourcissement de la durée de conservation des dossiers des employés (de 50 à 10 ans) et leur informatisation, l'introduction de la soi-disant société anonyme simple, adaptée aux besoins des start-up, etc. En revanche, d'autres projets, qui composent la Constitution du Business, vont apporter, entre autres, la simplification de la fiscalité (par exemple par l'élimination des multiples exigences en matière de documentation, la normalisation des formulaires, la simplification des règles comptables pour les frais déductibles), la mise en place de la Commission Commune du Gouvernement et des Entrepreneurs, le Porte-parole des Entrepreneurs, le Point d'Information pour les Entrepreneurs, etc.

Salaires et impôts

Depuis le 1er janvier 2017 le salaire minimum pour les employés en vertu d'un contrat de travail est de 2000 PLN brut, soit 150 PLN de plus que l'année précédente, où il était de 1850 PLN. Le montant 2000 PLN constitue près de 50% du salaire moyen dans le secteur des entreprises (selon l'Office central de la statistique, il s'est élevé à 4277 PLN en janvier dernier). À partir du 1er janvier 2017 le montant minimum par une heure de travail est de 13 PLN brut. Cela s'applique aux contrats de mission et aux contrats de services, aux particuliers et indépendants (ayant une activité individuelle). Auparavant, des personnes employées sur des contrats civils (environ 1,3 million de personnes) avaient un taux horaire très bas (par exemple 5-6 PLN), ce qui signifie que, dans la pratique, leur salaire était inférieur au salaire minimum. En raison du fait que certains employeurs ne respectent pas les nouvelles règles sur le salaire horaire minimum, l'inspection du travail a commencé des contrôles de masse. Les inspecteurs vérifient non seulement si le taux de 13 PLN par heure est bien payé, mais aussi s'il n'y a pas d'abus au niveau des contrats civils (les soi-disant contrats indésirables) dans la situation où un contrat de travail devrait être normalement conclu. Au cours de la première inspection, l'instruction sera utilisée et lors de la deuxième - si des irrégularités persistent - les demandes pour les amendes, qui peuvent atteindre 30 000 PLN, peuvent être adressées au tribunal.

Depuis le 1er janvier 2017 est entré en vigueur le nouveau montant non imposable - 6600 PLN par an - soit plus du double du montant actuel (3091 PLN). L'utilisation d'un si faible montant non imposable à l'époque du gouvernement du PO-PSL signifiait en pratique l'imposition du revenu au niveau minimum de subsistance (environ 6500 PLN par an), ce dont le Tribunal Constitutionnel a jugé incompatible avec la Constitution polonaise en automne 2015. Plus de 3 millions de Polonais avec le revenu le plus bas (y compris les retraités, les pensionnés, les étudiants) gagneront sur l'augmentation du montant non imposable. Les gens qui gagnent 6600 PLN par an ne payeront pas d'impôt sur le revenu. Pour les contribuables qui gagnent plus, mais moins



de 11 000 PLN par an, le montant non imposable diminuera progressivement jusqu'au niveau de 3091 PLN. Les personnes ayant un revenu annuel entre 11 000 PLN et 85 528 PLN seront imposées selon les règles actuelles, avec le montant non imposable de 3091 PLN. Au-dessus de 85 528 PLN de revenu annuel, le montant non imposable sera progressivement réduit et les contribuables qui gagnent plus de 127 000 PLN par an n'auront pas de montant non imposable.

Le montant non imposable au niveau de 6600 PLN est un compromis entre le désir d'assurer un minimum de justice sociale et les capacités actuelles du budget de l'État. Son coût pour le budget est d'environ 1 milliard PLN par an. Alors que l'augmentation du montant à 8000 PLN - qui a été mentionné dans la campagne électorale et ce qui est actuellement rappelé par l'opposition - serait à ce stade trop lourd pour le budget. Il est toutefois possible d'augmenter encore ce montant dans l'avenir, si les recettes budgétaires adéquates sont générées (y compris en raison de l'étanchéité du système fiscal).

Depuis le 1er janvier 2017 le taux d'imposition des sociétés pour les petites entreprises (CIT), à savoir les entreprises dont le revenu annuel des ventes ne dépasse pas 1,2 million euro, a été réduit de 19% à 15%. Cette réduction s'applique également aux start-up. Au total, environ 90% des contribuables CIT, à savoir près de 400 000 entreprises, bénéficiera de cette réduction. Le taux réduit du CIT coûtera au budget de l'État environ 270 millions PLN, pourtant des législations d'étanchéité d'imposition ont également été introduites pour compenser cette perte dans le budget.

En 2017 une importante commodité aux contribuables pour la comptabilisation des impôts sur le revenu a apparue. En mars 2017, a été adoptée la loi en vertu de laquelle environ 13 millions de contribuables qui remplissent une déclaration de revenus annuelle seront en mesure de le faire de façon la plus simple possible. Il suffit tout simplement d'envoyer une demande au bureau des impôts et le bureau - à partir des données de la demande, ainsi que les informations fournies par des employeurs ou des organismes de pension - remplira lui-même la déclaration de revenus, qu'il enverra ensuite (dans les 5 jours suivants) au contribuable pour l'acceptation. Cette nouvelle forme de déclaration (faite par l'Internet) est très pratique pour les contribuables, parce qu'elle signifie un gain de temps et l'élimination des risques d'erreurs dans la déclaration.

Budget de l'État - étanchéité du système fiscal

L'une des principales plaintes de l'opposition en vue des programmes sociaux du gouvernement (par exemple Rodzina 500+, Mieszkanie+, les médicaments gratuits pour les personnes âgées, l'augmentation du montant non imposable, etc.) et économiques (par exemple les réductions d'impôts pour les petites entreprises) était le prétendu manque d'argent pour les financer. C'est en fait une charge importante pour le budget de l'État (par exemple le coût annuel du programme Rodzina 500+ est de 22-25 milliards PLN et le coût de la baisse de l'âge de la retraite est de 10-15 milliards PLN par an), mais ces dépenses supplémentaires peuvent être couvertes par des revenus supplémentaires, qui jusqu'à présent - le temps de la coalition du PO-PSL - le budget de l'État perdait en raison de diverses activités malhonnêtes ou même criminelles, comme l'évitement d'imposition (par exemple la soi-disant optimisation fiscale agressive) ou l'extorsion du remboursement de la TVA (que l'on appelle les carrousels de la TVA.). Chaque année, le budget de l'État a perdu des dizaines de milliards de zlotys - selon diverses estimations, environ 10-40 milliards PLN de l'impôt



CIT et 40-55 milliards PLN de la TVA. Ainsi, l'argent perdu chaque année par le budget de l'État serait suffisant pour financer 2 ou 3 fois le programme Rodzina 500+.

Par conséquent, immédiatement après avoir remporté l'élection, le gouvernement du Prawo i Sprawiedliwosc a commencé un travail intensif visant à sceller le système fiscal. En août 2016, il a commencé à appliquer le soi-disant paquet de carburant, à savoir un certain nombre d'instruments visant à réduire la zone grise sur le marché pour les combustibles liquides (représentant jusqu'à 30% du marché). Déjà dans les premiers mois de fonctionnement, ce paquet a commencé à produire des résultats tangibles, à savoir la consommation de carburant à partir de sources légitimes a fortement augmenté - en août 2016 de 29%, en septembre de 26% et en octobre de 17% par rapport aux périodes correspondantes de l'année précédente (les données de l'Organisation Polonaise de l'Industrie et du Commerce du Pétrole). Ceci est également confirmé par les sociétés polonaises Lotos et PKN Orlen, qui, dans le troisième et quatrième trimestre de 2016, ont enregistré une hausse d'environ 20-25% des ventes de carburant et de gasoil.

En ce qui concerne les autres activités d'étanchéité du système fiscal, à la mi-2016 le Ministère des Finances a présenté le soi-disant Fichier de Contrôle Unique (informatisation du contrôle fiscal). Depuis le 1er mars 2017 l'Administration Fiscale Nationale, qui consolide l'administration fiscale, le contrôle fiscal et l'administration des douanes (qui fonctionnaient précédemment séparément), a commencé à fonctionner. En avril et mai 2017, entre en vigueur le soi-disant paquet de transport, à savoir la loi qui précise les obligations relatives au transport routier de marchandises, qui est associé à un risque élevé d'évasion fiscale (le carburant, l'alcool, le tabac séché, etc.), ainsi que des sanctions en cas de violation de ces obligations.

Dans le contexte des sanctions, il faut mentionner que l'amendement au Code pénal développé au sein du Ministère de la Justice, qui prévoit des sanctions sévères pour l'émission de factures fictives, ainsi que la contrefaçon et la modification pour les utiliser comme authentiques (dans le cas des factures d'une valeur de plus de 5 millions PLN, le fait est passible d'au moins 3 ans d'emprisonnement et dans le cas d'une valeur supérieure à 10 millions PLN, le fait est passible de 5 à 25 ans de prison) est entrée en vigueur le 1er mars 2017. Les punitions si graves sont, entre autres, motivées par une grande échelle de ce type de criminalité : en 2013, les institutions de contrôle fiscal ont détecté les factures fictives d'une valeur de 19 milliards PLN, en 2014, d'une valeur de 33 milliards PLN, en 2015, jusqu'à 81 milliards PLN.

Ces actions ne sont que le début de la lutte contre la fraude fiscale, mais les premiers effets positifs sont déjà visibles. On estime qu'en 2016, grâce aux actions limitant l'écart de la TVA, les recettes budgétaires de l'État ont augmenté de 4,2 milliards PLN. En ce qui concerne l'année en cours, il est encore trop tôt pour évaluer l'image complète parce que le rythme de l'amélioration de la perception des impôts sera visible après quelques mois. Il convient de noter, toutefois, que dans la période janvier-février 2017 les recettes fiscales ont augmenté de plus de 25% par rapport à la même période de l'année dernière, y compris les recettes de TVA ont augmenté de plus de 40% (9,6 milliards PLN) année en année. En outre, des recettes du PIT et du CIT, ainsi que de la taxe d'accise sur les jeux (de 5-7%) ont également augmenté. Dans un peu plus long terme, à savoir dans les années 2017-2019, le gouvernement prévoit que la mise en œuvre de l'action d'étanchéité du système fiscal contribuera à l'augmentation des recettes fiscales de 22 à 33 milliards PLN.

En général, en ce qui concerne la situation du budget de l'État, elle est bonne et reflète la discipline des finances publiques maintenue par le gouvernement. En 2016, le déficit était d'environ 46 milliards PLN, à savoir 2,8% du PIB, ce qui est inférieur à la limite requise par l'UE (3%). À la fin de février 2017, le budget a



montré près de 0,9 milliard PLN de surplus (dans la même période de 2016, il y avait plus de 3 milliards PLN de déficit). Introduite il y a plus d'un an, la taxe bancaire devrait apporter cette année 4 milliards PLN de chiffre d'affaires. Le déficit budgétaire en 2017 devrait être d'environ 59 milliards PLN (2,9% du PIB), que l'opposition tente de dépeindre comme un niveau alarmant. Il faut donc rappeler qu'à l'époque du gouvernement du PO-PSL le déficit était également élevé et il dépassait clairement la limite européenne de 3% du PIB, par exemple 50 milliards PLN en 2009 (3,7% du PIB), 85 milliards PLN en 2010 (6% du PIB) et 56 milliards PLN en 2011 (3,7% du PIB), par conséquent la Pologne a été couverte par la procédure de déficit excessif de l'UE dans les années 2009-2015.

Produits financiers toxiques

Depuis plusieurs années, les banques ont massivement accordé des prêts hypothécaires libellés ou indexés sur le franc suisse sans informer adéquatement leurs clients sur le risque de taux de change, à savoir une hausse significative de la dette à la banque possible (remboursée en PLN) en raison de l'évolution défavorable du zloty par rapport au franc. En janvier 2015, a eu lieu le renforcement brutal du franc contre le zloty qui a entraîné une augmentation significative des versements de prêt et la dette globale de ceux qui remboursaient les prêts en francs. En 2016, ils étaient environ 900 000 personnes avec 535 000 de ces prêts d'une valeur de près de 137 milliards PLN.

Par conséquent, en 2015 et 2016, ont apparu des idées différentes sur la façon de résoudre le problème des prêts en franc, y compris la conversion des prêts en PLN, dont le coût pour les banques a été estimé à 21-22 milliards PLN (Banque Nationale Polonaise), ou 30-40 milliards PLN (Bureau du Président). En janvier 2017, le sous-comité extraordinaire pour examiner trois projets de loi relatifs aux prêts en devises étrangères - faites par le président et les partis d'opposition (PO et Kukiz'15) - a été nommé au sein du parlement. Le projet présidentiel prévoit que les banques auraient à payer ses clients (avec intérêt) la différence entre l'offre et la demande admissible et celle réelle qu'ils ont utilisée pour la conversion des versements de prêt des francs en zlotys (généralement surestimée). Le projet PO prévoit la possibilité de conversion de prêt en zlotys au taux de la date de conclusion de l'accord de restructuration et de calcul de la différence entre la valeur du prêt converti et le montant de la dette qui aurait eu à ce moment l'emprunteur, s'il prenait dans le passé le prêt en zlotys (les banques annuleraient une partie de ce montant). Alors que le projet du parti Kukiz'15 implique un traitement des prêts en devises étrangères comme si elles étaient depuis le début des prêts en zlotys. En avril 2017, la Commission de Surveillance Financière (KNF) a estimé les coûts qui entraîneraient des banques dans le cadre de l'entrée en vigueur de ces projets : 9,1 milliards PLN (le projet présidentiel), 11,1 milliards PLN (le projet PO) et 52,8 milliards PLN (le projet Kukiz'15). À titre de comparaison, les bénéfices au cours des dernières années par le secteur bancaire polonais se sont élevées à environ 15-16 milliards PLN par an.

Un autre problème grave ce sont les soi-disant polices d'investissements (les assurances-vie avec fonds de capital d'assurance) que les banques et les compagnies d'assurance ont massivement vendu à ses clients (principalement entre 2009-2013) sans les informer des coûts très élevés de la liquidation des polices d'investissement, ce qui pourrait signifier la perte d'une partie substantielle (jusqu'à 80-90%) des fonds payés. Le problème des polices d'investissement affecte environ 5 millions de Polonais et est estimé à plus de 50 milliards PLN. En mars 2017, le Ministère de la Justice a tenu la première réunion du groupe de travail qui traitera de la fraude liée à la vente des polices d'investissement. La réunion a été également assistée par des représentants du Ministère des Finances, du Bureau du Médiateur Financier, du Bureau de la Protection



de la Concurrence et des Consommateurs, du Bureau de la Commission de Surveillance Financière, de l'Association « Liés à la police », ainsi que des avocats des cabinets d'avocats qui aident les victimes. Au cours de la réunion, ont apparu les propositions visant à modifier plusieurs lois pour aider les clients des compagnies d'assurance de déposer des plaintes, améliorer le fonctionnement des procès collectifs, empêcher les procédures de blocage par les assureurs, couvrir de petits entrepreneurs par les droits des consommateurs, déterminer ce qui est et ce qui n'est pas un produit d'assurance interdit, etc. L'introduction des frais limites réglementaires facturés en cas de résiliation du contrat d'assurance par le client, la réduction du montant de la commission, l'introduction d'une liste de produits d'assurance qui ne peuvent pas être offerts aux consommateurs, etc. sont également considérées.

À la fin, il faut aussi mentionner le scandale Amber Gold. Plusieurs années d'activité de cette pyramide financière (2009-2012) ont conduit à la perte de plus de 850 millions PLN payés par environ 19 000 personnes, dont beaucoup ont perdu les économies de leur vie. La société Amber Gold a été fondée et fonctionnait à l'époque du gouvernement du PO-PSL, mais les autorités n'ont pas pris de mesures concrètes pour clarifier cette question. De telles mesures ont été prises seulement après les élections remportées par le parti Prawo i Sprawiedliwosc. En mars 2016, le procès sur l'affaire Amber Gold a commencé dans la cour de district de Gdansk. Puis, en septembre 2016, la commission parlementaire chargée d'enquêter sur la légalité et la régularité des actions des autorités et des institutions publiques envers des entités du groupe Amber Gold (en ce qui concerne les actes et les omissions à l'époque du gouvernement du PO-PSL, des liens possibles d'Amber Gold avec le monde de la politique, etc.) a commencé son activité. La commission a interrogé, entre autres, les anciens chefs de la Banque Nationale Polonaise et de l'Autorité de Surveillance Financière et prévoit également d'interroger l'ancien Premier ministre Donald Tusk.

Partie III – Sécurité et justice

Armée

Ces dernières années, surtout après l'agression russe en Ukraine (au printemps 2014), une détérioration significative de la sécurité en Europe a eu lieu. Cela se reflète dans les sondages d'opinion publique. Comme il ressort de l'enquête récente du Centre de Recherche sur l'Opinion Publique (mars 2017), se référant également aux précédentes études, dans les années 1992 à 2013 la grande majorité des personnes interrogées ont déclaré qu'il n'y avait pas de menace pour l'indépendance de la Pologne. Toutefois, en avril 2014, vu les événements en Ukraine, près de la moitié des répondants (47%) ont estimé qu'une telle menace existait et 41% étaient d'avis contraire. Aujourd'hui, les proportions sont inversées : 47% des personnes interrogées estiment qu'il n'y a pas actuellement de menace pour l'indépendance de la Pologne, mais un groupe important (41%) constitue ceux qui voient un tel danger.

En avril 2017, le Ministre de la Défense nationale a décrit un plan général visant à augmenter le nombre des forces armées polonaises, selon lequel l'armée polonaise comptera plus de 150 000 soldats d'ici 2019 et après la période de 2020-2022, ce nombre augmentera à 200 000 soldats.



Une nouveauté importante, qui doit être le renforcement de l'armée polonaise, sont les Forces de Défense Territoriale (WOT). En novembre 2016, a été adopté l'amendement à la loi sur l'obligation universelle de défense, selon laquelle les WOT seront le cinquième type de forces armées - à côté de l'armée de terre, de l'air, la marine et les forces spéciales. Les militaires et les civils, les hommes et les femmes peuvent servir dans les WOT. Le service dans les WOT devrait durer d'un an jusqu'à six ans et la plupart des exercices militaires se dérouleront les jours de congé du travail (un ou deux week-ends par mois de septembre à juin (en moyenne, 20 jours par an) et 9-10 jours pendant la période de vacances). En fin de compte, les WOT doivent compter environ 53 000 soldats. À l'heure actuelle, plus de 17 000 bénévoles se sont présentés aux WOT, en 2018 ils doivent être 35 000, en 2019 environ 53 000. Au total, 17 brigades des WOT seront créées. Au milieu de 2016 a été créé le Bureau chargé de la Mise en Place de la Défense Territoriale, qui d'ici la fin 2017 deviendra le Commandement de la Défense Territoriale, basée à Varsovie. Pour 2016 et 2017, il existe le projet de création de 3 brigades dans la partie orientale de la Pologne (Rzeszow, Bialystok, Lublin) et 3 brigades dans les provinces voisines (Ciechanow, Radom, Olsztyn). À la fin de 2018, 5 nouvelles brigades (Bydgoszcz, Gdansk, Lodz, Kielce, Cracovie) et en 2019 dernières 6 brigades (Katowice, Opole, Poznan, Szczecin, Wroclaw, Zielona Gora). L'ensemble du système des WOT doit être construit d'ici 2021.

Comme il ressort de l'enquête récente du Centre de Recherche sur l'Opinion Publique (mars 2017), près de la moitié des Polonais interrogés pensent que les Forces de Défense Territoriale sont nécessaires. Les partisans de la création des WOT (49%) sont plus du double des adversaires (25%). Les partisans de l'existence des WOT sont souvent ceux qui repèrent actuellement une menace pour l'indépendance de la Pologne que ceux qui ne la reconnaissent pas ou n'ont pas d'avis sur cette question.

En avril 2017, mis à part le plan visant à augmenter le nombre de l'armée polonaise, le Ministre de la Défense nationale a également présenté ses priorités pour la modernisation dans les années à venir. Il a mentionné parmi eux trois programmes clés de modernisation. Le premier consiste à acquérir le système de défense antiaérienne et antimissile « Wisla » qui devrait être basé sur le système américain Patriot, éprouvé au combat (la signature du contrat est prévue pour cette année et la livraison de la première série dans deux ans, mais dans le contexte de l'offset la moitié de la production est d'être mise en œuvre par l'industrie de l'armement polonais). La deuxième priorité est d'acheter un lance-roquettes « Homar » avec une portée de 300 km (les négociations avancées sont en cours avec les gouvernements des États-Unis et d'Israël). Le troisième programme, sous le nom de code « Orka », porte sur l'achat de 3 sous-marins modernes pour la Marine (la signature de l'accord est prévue pour cette année, la première livraison au plus vite dans plusieurs années). De plus, en février 2017, un appel d'offres pour l'achat de 16 hélicoptères pour l'armée polonaise a été annoncé. Le ministre a également annoncé la création de la soi-disant cyberarmée.

Pour atteindre ces objectifs, ainsi que d'autres, il faut un financement adéquat de l'armée polonaise. Dans le budget de 2017 les dépenses de défense représentent 2% du PIB, autant que l'engagement des pays alliés au sein de l'OTAN (même si pas tous les membres le respectent). La dépendance des dépenses sur la défense pour l'année en cours du PIB de la même année (au lieu de la précédente, comme il l'est maintenant) est considérée. Le résultat serait une réelle augmentation des dépenses militaires sans changer le niveau nominal (2% du PIB). Le gouvernement cherche également à augmenter les dépenses de défense à 3% du PIB, si l'état des finances publiques le permettrait.



L'année 2017 est une percée en raison du début de stationnement des forces armées alliées en Pologne, à savoir les États-Unis et les troupes de l'OTAN. Les premiers soldats américains sont arrivés en Pologne en janvier 2017. Ils font partie du Groupe de Combat de la Brigade Blindée qui sera déployée dans la partie ouest du pays (Boleslawiec, Skwierzyna, Swietoszow, Zagan). De plus, les soldats américains de la Brigade d'Aviation de Combat seront stationnés à Powidz. En mars et avril 2017, l'OTAN a déployé environ 4 000 soldats de troupes multinationales en Pologne, Lituanie, Lettonie et Estonie (4 groupes de bataillon), ce qui est l'accomplissement des dispositions du sommet de l'OTAN à Varsovie en juillet 2016 sur le renforcement de flanc de l'OTAN. En ce qui concerne la Pologne, les soldats du Groupement Tactique de Bataillon Multinational dirigé par l'OTAN (américains, britanniques et roumains) seront stationnés dans la partie orientale du pays - autour de Orzysz, près du soi-disant isthme de Suwalki qui est d'une importance stratégique pour l'OTAN. Cependant, le commandement de division multinationale qui coordonnera ces 4 groupes de bataillon de l'OTAN sera créé à Elblag. Au total, les unités américaines et celles de l'OTAN présentes en Pologne sur une « rotation constante » compteront environ 7 000 soldats. De sa part, la Pologne enverra ses troupes en Lettonie, Bulgarie et Roumanie.

La Pologne participe également à la construction du soi-disant système de défense antimissile, à savoir la base de missiles intercepteurs du système de défense antimissile américain conçu pour protéger les États-Unis et les alliés de l'OTAN contre les missiles balistiques lancés du Moyen-Orient. En mai 2016, lorsque la partie roumaine du système a atteint la disponibilité opérationnelle, la construction de son élément polonais, à savoir la base militaire américaine à Redzikowo (région de Poméranie), a commencé pour atteindre la disponibilité opérationnelle en 2018.

Crise migratoire et lutte contre le terrorisme

La sécurité en Europe a beaucoup détérioré au cours des dernières années en raison de la crise migratoire, l'afflux massif et incontrôlé d'immigrants et de réfugiés en provenance d'Asie et d'Afrique vers l'Europe. Son point culminant a eu lieu en 2015 quand plus d'un million de personnes, la plupart des musulmans (de la Syrie, l'Irak, l'Afghanistan, le Pakistan, l'Erythrée, le Nigeria, etc.) sont arrivées en Europe. Peu de temps après, les attentats terroristes en Europe, menés par les radicaux islamiques, ont commencé – répétés jusqu'à aujourd'hui. En 2015, 2016 et 2017 les attentats sanglants ont eu lieu en France, en Belgique, en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Suède, à savoir dans les pays avec le plus grand nombre des immigrants. Le nombre de crimes commis par des immigrants (vols, agressions, agressions avec arme blanche, agressions sexuelles sur les femmes, destruction de biens, etc.) ont augmenté de manière significative au cours des dernières années dans ces pays. La police a perdu le contrôle dans de nombreux quartiers d'immigrants musulmans. Tout cela réduit considérablement le niveau de sécurité. Preuve de cela, par exemple l'état d'urgence en France, lancé en automne 2015 (après les attentats à Paris) et étendu sans cesse (actuellement jusqu'à juillet 2017).

Le gouvernement du Prawo i Sprawiedliwosc - comme les gouvernements de plusieurs autres pays (y compris le Groupe de Visegrad) - n'a pas accepté le « mécanisme de relocalisation des réfugiés » proposé par la Commission européenne. La Pologne aide les nécessiteux sur place (principalement en Syrie, mais aussi, par exemple au Liban, où il y a 1,5 millions des réfugiés syriens), parce que, selon le gouvernement, seulement cette sorte d'aide est efficace. Tout d'abord, cela permet aux gens de revenir progressivement à la vie



normale dans leur propre pays. En second lieu, le soutien sur place est beaucoup plus efficace que le transport coûteux des victimes dans un autre pays. En 2016 la Pologne a alloué près de 120 millions PLN pour aider les nécessiteux en Syrie (4 fois plus que l'année précédente). En avril 2017, le gouvernement a annoncé qu'il allait s'engager dans un autre projet de l'aide humanitaire à la Syrie et fournir 4 millions PLN pour la rénovation et la reconstruction des maisons endommagées à Alep.

En raison de la menace terroriste croissante en Europe, en juin 2016, la loi sur les opérations anti-terroristes a été promulguée (le gouvernement du PO-PSL a travaillé depuis 2009 sur le projet d'une telle loi, mais elle n'a finalement pas passé). La nouvelle loi, préparée par le Ministère de l'Intérieur et de l'Administration, était essentielle pour assurer la sécurité des participants du sommet de l'OTAN à Varsovie, ainsi que de la Journée Mondiale de la Jeunesse à Cracovie, qui a réuni près de 3 millions de personnes du monde entier. La loi antiterroriste a fourni aux services des outils pour répondre rapidement et efficacement aux menaces. L'Agence de Sécurité Intérieure a gagné un large accès aux bases de données (par exemple au secret bancaire). La loi permet, entre autres, le contrôle opérationnel des étrangers de 3 mois ou plus (écoute, monitoring, contrôle de la correspondance, etc.), le blocage des appels téléphoniques et d'accès Internet, arrestation de 14 jours de suspects terroristes (la garde à vue et la perquisition sont possibles 24/24, et non seulement de 6 heures à 22 heures comme jusqu'à présent), l'expulsion immédiate des étrangers qui constituent une menace, la fermeture temporaire des frontières, l'interdiction de l'organisation d'événements de masse, etc. L'obligation d'enregistrer les cartes prépayées (jusqu'à présent anonymes), les pénalités pour provoquer une fausse alarme à la bombe (minimum de 10 000 PLN et de 6 mois à 8 ans de prison), des sanctions pour les terroristes (par exemple 5 ans de prison pour avoir participé à une formation terroriste), etc. ont également été introduites. La crainte de l'opposition que la loi limitera les droits civils et les libertés n'a pas été confirmée. Au contraire, elle commence à produire des effets positifs - sur sa base plusieurs ressortissants étrangers soupçonnés de terrorisme (y compris en essayant d'acheter des armes illégalement) ont été expulsés de la Pologne, le nombre de fausses alarmes à la bombe (60%) a également diminué de manière significative.

Comme il ressort de l'enquête du Centre de Recherche sur l'Opinion Publique (septembre 2016), 44% des personnes enquêtées trouvent que les autorités polonaises sont bien préparées pour prévenir les attaques terroristes (33% en désaccord). Quelques mois plus tôt, avant l'adoption de la loi anti-terroriste, seulement 20% des répondants percevaient les autorités polonaises bien préparées, et jusqu'à 63% étaient d'avis contraire. Des résultats similaires ont été enregistrés en 2013 et 2015 (26-28% pensaient que les autorités étaient bien préparées et 55-58% qu'elles étaient mal préparées). Pour augmenter leur sécurité, la plupart des gens seraient d'accord pour des contrôles accrus aux frontières, aux aéroports et dans les gares (90%), le resserrement des lois de migration (78%) et les frais engagés par rapport aux dépenses de sécurité (52%).

Police et d'autres services

En janvier 2016, l'amendement à la loi sur la police et aux lois sur les autres services a été adopté. C'était un arrêt du Tribunal constitutionnel datant de juillet 2014 qui remettait en cause certaines dispositions sur les techniques opérationnelles de la police et d'autres services, y compris le contrôle opérationnel (écoute, monitoring, contrôle de la correspondance, etc.) et la récupération des données de télécommunication (listes d'appels téléphoniques, données de localisation du téléphone ou adresse IP de l'ordinateur, etc.). Le



gouvernement du PO-PSL n'a pas effectué l'arrêt du Tribunal, ce qui a menacé de paralyser à partir de février 2016 la police et d'autres services concernés par l'amendement (Gardes-Frontières, Police Militaire, Agence de Sécurité Intérieure, Agence de Renseignement, Service de Contre-Espionnage, Renseignement Militaire, Bureau Central de Lutte contre la Corruption, Service Douanes, Contrôle Fiscal). Les opposants à l'amendement (qui l'on appelé « une loi de surveillance ») croyaient que trop larges pouvoirs ont été donnés à la police et à d'autres services. Alors que ses partisans ont fait valoir que la loi met l'ordre et limite les pouvoirs de la police et d'autres services, par exemple le contrôle opérationnel ne peut pas durer plus de 18 mois et l'acquisition de données de communication doit faire l'objet d'un contrôle judiciaire (en 2014 les professionnels ont téléchargé des opérateurs de réseaux mobiles autour de 2 millions de facturations hors de contrôle).

En janvier 2017, la loi relative à la mise en place du « Programme de modernisation de la police, des Gardes-Frontières, des Sapeurs-Pompiers Nationaux et du Bureau de la Protection du Gouvernement dans les années 2017-2020 » est entrée en vigueur. Préparée par le Ministère de l'Intérieur et de l'Administration, la loi permettra d'allouer dans les années 2017-2020 plus de 9 milliards PLN pour la modernisation des infrastructures, des équipements des services et les augmentations de salaire des fonctionnaires (de 1,4 milliard à 3,1 milliards PLN par an). Le programme vise à améliorer l'efficacité et l'efficacité de la police et d'autres services. Les fonds du programme sont également utilisés pour la construction de nouveaux postes de police et la réactivation de ceux liquidés. Dans les années 2007-2015, le gouvernement du PO-PSL a aboli les postes de plus de la moitié (418 des 817). Actuellement, leur restauration est en cours - en 2016, 37 postes de police dans les petites villes dans tout le pays ont été restaurés, et à la fin de 2017, 33 autres postes redémarreront. 176 localités, où les postes doivent être remis en état, ont été signalées dans la consultation publique. Ce processus durera jusqu'en 2020.

Réforme du système judiciaire

Le Ministère de la Justice envisage une réforme globale du système judiciaire en Pologne en vue de solutions fonctionnant dans l'UE, ainsi que des attentes des Polonais. Comme il ressort de l'enquête du Centre de Recherche sur l'Opinion Publique (mars 2017), la moitié des répondants (51%) évaluent négativement le fonctionnement du système judiciaire en Pologne, dont un sur huit (12%) dit qu'il fonctionne vraiment mal. L'évaluation positive est émise par un peu plus d'un tiers des répondants (36% au total), dont seulement quelques-uns (2%) estiment que le système judiciaire fonctionne vraiment bien. Les problèmes les plus importantes du système judiciaire comprennent la durée excessive des procédures judiciaires (selon 48% des répondants), des procédures trop compliquées (33%), la corruption des juges (30%) et les peines trop faibles pour les infractions (23%).

En mars 2017, l'amendement à la loi sur le système judiciaire général, développé par le Ministère de la Justice, a été adopté. Selon la loi, qui entrera en vigueur en mai 2017, les administrateurs des tribunaux seront nommés et révoqués par le Ministre de la Justice. Jusqu'à présent, les administrateurs des tribunaux ont également été nommés par le ministre, mais il a dû attendre les résultats du comité de concours nommé par les présidents des tribunaux. Les procédures de concours étaient souvent longues et empêchaient la dotation rapide des postes, ce qui a eu un impact négatif sur l'efficacité de l'ordonnance du tribunal. Par conséquent, il a été décidé d'annuler le mode de concours et d'opter pour le mode de nomination (tel que



défini dans le Code du travail), pour régler le système et améliorer la gestion des ressources humaines et des finances des tribunaux. Le changement doit ôter des obligations relatives à l'administration des tribunaux des présidents des tribunaux, de sorte qu'ils auront plus de temps pour accomplir leurs tâches liées à la surveillance de la fonction judiciaire des tribunaux.

En avril 2017, les députés du Prawo i Sprawiedliwosc ont déposé au Parlement un projet d'un autre amendement à la loi sur le système judiciaire général (les nouvelles règles entreraient en vigueur le 1er juillet 2017). Le projet suppose que le Ministre de la Justice sera en mesure de nommer les présidents et les vice-présidents des tribunaux à tous les niveaux – d'appel, régional et du district - sans demander l'avis sur les candidats (actuellement, le ministre les nomme après consultation auprès des assemblées des juges des tribunaux individuels). En outre, le Ministre de la Justice, qui peut désormais faire appel des présidents des tribunaux pendant leur mandat, par exemple dans le cas d'inexécution grave de leurs fonctions, gagnerait la possibilité de faire appel dans d'autres cas, par exemple s'il trouve un rendement de leurs activités particulièrement faible. Le projet consiste à élargir la portée des déclarations de revenus des juges et étendre l'obligation de déposer des déclarations aux présidents des tribunaux. Le projet introduit également d'autres changements, par exemple le principe de l'égalité des affaires pour les juges et le principe de l'assignation aléatoire des affaires aux juges (ce dernier est de limiter l'impact informel des présidents des tribunaux sur les décisions de justice par répartition arbitraire des affaires aux juges choisis).

En mars 2017, le gouvernement a approuvé le projet du Ministère de la Justice sur l'amendement à la loi sur le Conseil National de la Magistrature (KRS) et en avril 2017 a eu lieu un débat au Parlement sur le sujet. La réforme vise à assurer une meilleure vérification des candidats au poste de juge, ce qui contribuera à améliorer l'efficacité des tribunaux et rétablir la confiance des citoyens dans le système judiciaire. À cet effet, il est nécessaire de changer le mode de nomination des membres du Conseil National, puisque ce sont eux qui choisissent des candidats pour les juges. Il est donc proposé d'introduire le mode démocratique et objectif de l'élection des membres du Conseil en place du mode actuel - compliqué et non transparent. Grâce à cela, les citoyens bénéficieront de l'influence réelle sur l'élection des membres du Conseil (et indirectement aussi sur la sélection des juges), et pas que – comme cela se passe actuellement – l'environnement judiciaire au-delà de tout contrôle social.

Le Conseil National de la Magistrature se compose actuellement de 25 membres, dont 15 juges élus par les assemblées des juges. Après la réforme, ces 15 juges seraient choisis par le Parlement. Les candidats pour les membres du Conseil pourraient être proposés, entre autres, par un groupe d'au moins 50 députés et les assemblées des juges pourraient transmettre leurs recommandations. Ce qui va compter, ce sont les compétences et non des connexions dans le milieu des juges, donc une chance égale de sélection aurait chaque juge, quel que soit le niveau du tribunal où il travaille (jusqu'à présent, en 28 ans de l'existence du Conseil, seulement deux juges du tribunal de district, à savoir le plus bas niveau de tribunal qui, cependant, a le plus grand nombre d'affaires, en étaient membres). Les mandats d'une partie des membres actuels du Conseil (15 juges) expireraient après 30 jours à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi modifiée, en raison de l'introduction du mandat commun de l'ensemble du Conseil à la place du mandat individuel existant actuellement.

La réforme prévoit une nouvelle méthode de sélection des candidats aux fonctions de juge du tribunal général, administratif et militaire, ainsi que la Cour Suprême. À l'heure actuelle, le Conseil National nomme en pleine composition (25 membres). Il est prévu de nommer deux assemblées au Conseil National. La



première comprendrait le Premier Président de la Cour Suprême, le Président de la Cour Administrative Suprême, le Ministre de la Justice, quatre députés, deux sénateurs et une personne nommée par le Président de la République. La seconde assemblée serait composée de 15 juges. Chaque assemblée considérerait séparément un candidat pour le juge et le candidat devrait obtenir une évaluation positive des deux assemblées. Dans le cas des évaluations divergentes, la candidature pourrait être examinée par le Conseil en séance plénière et une évaluation positive nécessiterait le soutien du candidat de tous les membres-juges du Conseil (15 juges, le Premier Président de la Cour Suprême et le Président de la Cour Administrative Suprême).

Cette réforme est critiquée par l'opposition, ainsi que l'environnement judiciaire, selon lequel le projet de loi sur le Conseil National de la Magistrature cherche à « la politisation des tribunaux et la violation de leur indépendance ». Le Ministère de la Justice estime que ces allégations soient non fondées parce que les solutions similaires fonctionnent avec succès en Europe, par exemple en Allemagne le ministre fédéral décide de la nomination des juges fédéraux avec le comité composé des ministres nationaux et des membres nommés par le Parlement ; les juges autrichiens sont nommés par le président fédéral à la demande du gouvernement fédéral ; les juges suédois sont nommés par le ministre de la justice à la demande du Conseil chargé de la nomination des juges, dont les membres sont élus, entre autres, par le gouvernement et le parlement ; les candidats pour les juges tchèques sont proposés par les présidents des tribunaux régionaux et ensuite, le ministère décide quelles candidatures seront présentées au Président pour la nomination ; etc.

Quant à l'opinion publique polonaise sur la réforme susmentionnée, il ressort de l'enquête du Centre de Recherche sur l'Opinion Publique (mars 2017) qu'elle est clairement divisée sur cette question. Un tiers des répondants (33%) soutiennent l'idée de la sélection des juges du Conseil National de la Magistrature par le Parlement, un peu plus (37%) le considèrent comme une mauvaise idée, et un peu moins (30%) n'ont pas développé d'avis à ce sujet.

Resserrement du droit pénal

En mars 2017, a été adopté l'amendement au Code pénal et à d'autres lois, préparé par le Ministère de la Justice, concernant la soi-disant confiscation prolongée qui permet de recevoir des produits du crime. L'auteur devra démontrer la légalité de la propriété acquise au cours des 5 dernières années (dans d'autres pays, cette période est plus longue - jusqu'à 15 ans en arrière). L'amendement permet également d'ordonner la confiscation des biens par rapport à des tiers pour éliminer la réécriture illégale de la propriété à d'autres personnes, par exemple à la famille. La confiscation sans condamnation est possible, par exemple lorsque la procédure pénale doit cesser ou être suspendue à cause de la mort de l'auteur ou de son évasion. C'est également possible dans d'autres pays de l'UE (dans l'UE 40% des recouvrements viennent de la confiscation sans condamnation, et 13% de la confiscation traditionnelle). La nouvelle loi prévoit également la confiscation de l'entreprise qui n'appartient pas à l'auteur du crime, mais qui jouait un rôle dans les activités criminelles, par exemple le blanchiment d'argent. La déchéance de l'entreprise ne sera pas jugée si l'action illégale ne constituait que la marge des activités de la société, ce qui a pour but de protéger les entrepreneurs honnêtes. La présente loi entrera en vigueur en avril 2017.



En mars 2017, un autre amendement au Code pénal et à d'autres lois - établi par le Président - a été également adopté. Il doit renforcer la protection des mineurs (de moins de 15 ans) et les personnes nécessitant l'assistance. La loi renforce les sanctions pour les crimes graves contre la vie, la santé et la liberté des enfants (la mutilation, l'enlèvement, l'abandon, la traite des enfants, la pédophilie, etc.). Par exemple, dans le cas de causer de lésions corporelles graves, la peine d'emprisonnement d'une année à 10 ans a été remplacée par un emprisonnement d'au moins 3 ans, et si cet acte a causé la mort, l'emprisonnement de 2 à 12 ans a été remplacé par l'emprisonnement d'au moins 5 ans, la peine de 25 ans d'emprisonnement ou de réclusion à perpétuité. Une omission d'informer au sujet du crime sera également passible, par exemple une personne qui était au courant de l'acte de pédophilie et ne l'a pas immédiatement signalé à la police risque jusqu'à trois ans d'emprisonnement. La loi entrera en vigueur en juillet 2017.

Ces exemples illustrent bien l'approche générale du gouvernement actuel envers le système judiciaire, qui doit frapper les criminels les plus dangereux, y compris le crime organisé, et en même temps protéger les plus vulnérables de la société. C'est une approche opposée de celle à l'époque de la coalition PO-PSL, lorsque la justice était clémente pour les criminels et impitoyable pour les citoyens ordinaires. Ces actions du gouvernement du Prawo i Sprawiedliwosc resserant le droit pénal répondent aux attentes de la société polonaise. Comme il ressort de l'enquête du Centre de Recherche sur l'Opinion Publique (mars 2017), 70% des personnes interrogées pensent que les sanctions pour les actes criminels en Pologne sont trop laxistes, alors que le point de vue opposé est présenté seulement par 5% des répondants.

Tribunal constitutionnel

En décembre 2016, a eu lieu un changement dans le poste du Président du Tribunal constitutionnel - le mandat du président Rzeplinski a expiré et il a été remplacé par la présidente Przylebska. Cela a mis fin à une crise autour du Tribunal qui durait plus d'un an et qui a été causée par les modifications inconstitutionnelles à la loi sur le Tribunal constitutionnel faites en juin 2015 par la coalition PO-PSL. Le but de ces changements était de dominer le Tribunal par les juges élus par la coalition PO-PSL pour être en mesure, après la victoire attendue du parti Prawo i Sprawiedliwosc lors des élections législatives en octobre 2015, de paralyser le travail du Parlement et de bloquer l'introduction de réformes sociales et économiques annoncées dans la campagne électorale du Prawo i Sprawiedliwosc.

En octobre 2015 – sur la base de la loi susmentionnée de juin 2015 – le Parlement précédent (où la coalition PO-PSL avait une majorité) a choisi cinq nouveaux juges du Tribunal constitutionnel. Le choix de 2 juges, dont le mandat a expiré en décembre 2015, était inconstitutionnel, comme l'a confirmé l'arrêt du Tribunal. Le choix de trois juges, dont le mandat a pris fin en novembre 2015, a été perçu comme une action législative contraire à l'éthique, à la dernière minute – quelques semaines avant les élections législatives en octobre 2015. Cette action a été clairement motivée par le plan politique, à savoir était d'assurer que le Tribunal soit dominé par des juges choisis par la coalition PO-PSL (14 des 15 juges). Les avis sur la sélection de ces trois juges ont été divisés – une partie des avocats et des experts ont estimé qu'elle a été faite conformément aux règles et procédures applicables, tandis que d'autres étaient d'avis contraire.



Préparé par: Polish League Against Defamation
www.rdi.org.pl

Dans le cadre de la controverse sur la sélection des juges, le président Duda n'a pas accepté les serments de tous les 5 juges élus par le Parlement précédent. En novembre 2015, le Parlement actuel (où le parti Prawo i Sprawiedliwosc a la majorité) a annulé la sélection de ces cinq juges et a décidé que les juges devraient être élus à nouveau. En décembre 2015, le Parlement a choisi cinq nouveaux juges, dont le président Duda a immédiatement accepté les serments. Mais le président Rzeplinski a décidé de ne pas permettre de juger 3 des 5 juges, affirmant qu'ils ont été élus illégalement. Cette décision du président Rzeplinski a contribué à la paralysie du Tribunal, parce qu'il y avait seulement 12 juges à juger, et selon la nouvelle loi sur le Tribunal constitutionnel (adoptée en décembre 2015), les arrêts du Tribunal devaient en principe être délivrés dans la composition complète, à savoir au moins 13 juges. Le président Rzeplinski a cependant négligé cette loi et a nommé d'autres bancs juridictionnels (non statutaires), ce qui, à l'avis du gouvernement, a abouti au fait que les arrêts du Tribunal étaient illégaux et, par conséquent, le gouvernement ne les publiait pas. Cela a créé une sorte de « cercle vicieux », dont on ne pouvait pas trouver un moyen de sortir malgré l'adoption ultérieure des lois correctives par le Parlement. Ceci a été réalisé qu'après l'expiration du mandat du président Rzeplinski.

Varsovie, avril 2017